



REPUBLIQUE TOGOLAISE  
(Travail-Liberté-Patrie)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE, DES RESSOURCES ANIMALES  
ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

-----  
**Projet 2 du programme de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire  
et nutritionnelle au Sahel (P2-P2RS Togo)**

**Appel à candidature pour la sélection des sous projets du P2-P2RS Togo**

Le Gouvernement Togolais, à travers le Ministère de l'agriculture, de la pêche, des ressources animales et de la souveraineté alimentaire (MAPRASA) a reçu un financement de la Banque africaine de développement (BAD) et de la Banque Ouest africaine de développement (BAOD) pour financer le Projet 2 du programme de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P2-P2RS), Composante Togo. Une partie de ce financement sera utilisée pour financer quatre (04) guichets : (i) la **construction des biodigesteurs (Guichet 1)** ; (ii) des **TPME des jeunes et femmes (Guichet 2)** ; (iii) des **unités post-production (Guichet 3)** ; (iv) des **actions de Conservation des Eaux et des Sols /Défense et Restauration des Sols (Guichet 4) comprenant sous guichet 4.1 : restauration des terres de pâturage dégradées ; sous guichet 4.2 : restauration des terres agricoles dégradées ; sous guichet 4.3 : agroforesterie communautaire et agroécologie ; sous guichet 4.4 : aménagement de pare-feu ; sous guichet 4.5 : mise en place de cages flottantes/empoissonnement dans les dix (10) communes cibles du projet à savoir : Anié 2, Est Mono 2, Haho 4, Ogou 2, pour le compte de la Région des Plateaux Est et Agou 1, Agou 2, Akébou 1, Akébou 2, Amou 2, Kpélé 1, pour la Région des Plateaux Ouest.**

Le présent appel à candidature est lancé pour sélectionner les potentiels jeunes et femmes, les coopératives/fermes agropastorales résidents dans les communes cibles et qui postulent dans le cadre de sous projets de développement des chaînes de valeurs maïs, riz, sorgho/mil, maraîchage, élevage, halieutique et produits forestiers non ligneux (PFNL).

Le P2-P2RS Togo met en place des instruments financiers pour le financement des sous-projets à travers le fonds guichets qui se fera par la sélection des meilleures initiatives innovantes sur appel à propositions.

Les conditions à remplir par les bénéficiaires de chaque guichet sont les suivantes :

⇒ **Conditions à remplir par les bénéficiaires des biodigesteurs (Guichet 1)**

- être de nationalité togolaise ;
- résider dans l'une des dix (10) communes cibles du P2-P2RS depuis plus de 06 mois

- ;
- justifier de la propriété foncière du site de construction ;
- être disposée à se conformer aux exigences du P2-P2RS Togo dans le processus d’instruction et de mise en œuvre des sous projets ;
- être disposé à pérenniser le biodigester construit ;
- être disposé à ouvrir un compte dans une institution financière partenaire du projet ;
- ne pas avoir reçu une subvention en cours d’un projet sauf si la complémentarité des projets est prouvée ;
- ne pas avoir un financement en cours pour le même projet économique ;
- ne pas avoir de crédit en souffrance auprès d’une institution financière ;
- être disposé à contribuer à hauteur de 10% en nature et/ou en numéraire au financement de son projet ;
- être disposé à fournir les informations crédibles dans le cadre du screening environnementale et sociale ;
- être disposé à financer et mettre en œuvre les mesures environnementales et sociales ;
- être immédiatement disponible à suivre le processus de capacitation après la sélection.

⇒ **Conditions à remplir par les TPME de jeunes et femmes (Guichet 2)**

- être de nationalité togolaise ;
- être âgé de 18 à 40 ans pour les jeunes et sans limite d’âge pour les femmes actives ;
- exercer son activité principale en amont ou en aval du maillon production dans l’une des filières cibles du projet et dans les sous-secteurs connexes (voir tableau 2) ;
- résider depuis au moins 03 ans dans l’une des dix (10) communes cibles du P2-P2RS ;
- avoir au moins trois (3) ans d’expérience pratique dans l’activité, objet de la demande ;
- être disposé à se conformer aux exigences du P2-P2RS-Togo dans le processus d’instruction et de mise en œuvre des plans d’affaires ;
- avoir un compte dans une institution financière partenaire ou être disposé à y ouvrir un compte ;
- ne pas avoir un financement en cours pour le même projet économique ;
- ne pas avoir de crédit en souffrance auprès d’une institution financière ;
- être disposé à contribuer à hauteur de 10% en numéraire au financement de son projet ;
- être disposé à mobiliser un crédit à hauteur du dépassement du plafond des subventions ;
- être disposé à fournir les informations crédibles dans le cadre du screening environnementale et sociale ;
- être disposé à financer et mettre en œuvre les mesures environnementales et sociales

dont le coût correspondant est inclus dans son apport personnel.

⇒ **Conditions à remplir par les bénéficiaires d'unités post-production (Guichet 3)**

- être soit une coopérative, une ferme ou un promoteur individuel dans la transformation, le conditionnement ou la commercialisation des produits des filières cibles ;
- être immatriculée ou en cours d'immatriculation pour les coopératives, avoir une autorisation d'installation pour les fermes et une carte unique de création d'entreprise pour les promoteurs individuels ;
- avoir une expérience d'au moins 3 ans dans la transformation, le conditionnement ou la commercialisation des produits des filières cibles ;
- être disposé à se conformer aux exigences du P2-P2RS-Togo dans le processus d'instruction et de mise en œuvre des sous-projets ;
- avoir un compte dans une institution financière partenaire ou s'engager à y ouvrir un compte ;
- ne pas avoir reçu une subvention en cours d'un projet du ministère ;
- ne pas avoir un financement en cours pour le même projet économique ;
- ne pas avoir de crédit en souffrance auprès d'une institution financière ;
- disposer d'un registre des membres actifs présentant hommes et femmes pour les coopératives ;
- avoir au moins 80% des membres à jour de leurs cotisations pour les coopératives ;
- être disposé à contribuer à hauteur de 10% en numéraire au financement de son projet ;
- être disposé à mobiliser en crédit auprès d'une IFP le montant supplémentaire du besoin en financement ;
- être en activité depuis au moins 03 ans dans la zone d'intervention du P2-P2RS ;
- résidé depuis au moins 03 ans dans l'une des 10 communes cibles du projet ;
- être immédiatement disponible à suivre le processus de capacitation après la sélection ;
- être disposé à fournir les informations crédibles dans le cadre du screening environnementale et sociale ;
- être disposé à financer et mettre en œuvre les mesures environnementales et sociales.

⇒ **Conditions à remplir par les bénéficiaires des actions de Conservation des eaux et des sols / Défense et restauration des sols (DRS) : guichet 4**

- être dans la zone d'intervention du P2-P2RS ;
- être une organisation de développement à la base notamment les comités villageois de développement (CVD), les comités de développement des quartiers (CDQ) et les comités cantonaux de développement (CCD) ;
- être officiellement installée ;
- être disposé à se conformer aux exigences du P2-P2RS-Togo dans le processus d'instruction et de mise en œuvre des sous-projets ;

- avoir un compte dans une institution financière partenaire ou s'engager à y ouvrir un compte ;
- ne pas avoir un financement en cours pour le même projet économique ;
- ne pas avoir de crédit en souffrance auprès d'une institution financière ;
- être disposé à contribuer à hauteur de 10% en nature au financement de son projet ;
- être immédiatement disponible à suivre le processus de capacitation après la sélection ;
- être disposé à fournir les informations crédibles dans le cadre du screening environnemental et social ;
- être disposé à mettre en œuvre les mesures environnementales et sociales.

### **Dossier de candidature**

Le dossier de candidature devra impérativement comporter :

#### **⇒ Pour les TPME de jeunes et femmes**

- un formulaire de candidature disponible en ligne ou à retirer dans les directions préfectorales et régionales de l'agriculture des zones cibles du projet ;
- une présentation de l'idée de projet (confère canevas) ;
- une photocopie simple de la Carte d'Identité Nationale, Passeport ou carte d'électeur ou carte id en cours de validité du promoteur ;
- une copie de la carte CFE en cours de validité ;
- une copie simple de l'acte de naissance ;
- une copie du dernier diplôme obtenu ;
- une copie simple des attestations de formation ou de stage technique ou professionnelle ;
- une attestation de résidence datant de moins de trois (3) mois, délivrée par une autorité locale ;
- une preuve de sécurisation du site devant abriter le projet (attestation de propriété approuvée par une autorité locale, acte de donation, contrat de bail, Titre Foncier) ;

#### **⇒ Pour les Coopératives et fermes agropastorales**

- un formulaire de candidature disponible en ligne ou à retirer dans les directions préfectorales et régionales de l'agriculture des zones cibles du projet ;
- une présentation de l'idée de projet (confère canevas) ;
- une attestation d'immatriculation de la coopérative ou un reçu de dépôt des dossiers de la DEFA pour les coopératives en cours d'immatriculation ;
- le rapport d'activité sur les trois (03) dernières années ;
- La liste des membres désagrégée selon le genre (hommes/femmes) ;

#### **⇒ Pour les CVD, CDQ, CCD, et autres**

- un formulaire de candidature disponible en ligne ou à retirer dans les directions préfectorales et régionales de l'agriculture des zones cibles du projet ;

- une présentation de l'idée du sous projet (confère canevas) ;
- une photocopie simple de la Carte d'Identité Nationale, Passeport ou carte d'électeur ou carte id en cours de validité du responsable ;
- une copie simple de l'acte de naissance du responsable ;
- une liste et coordonnées complète des membres du bureau
- une copie du récépissé ou tout autre document attestant de l'existence légale de la structure ;
- une preuve de sécurisation du site devant abriter le projet (attestation de propriété délivrée par une autorité locale, acte de donation, contrat de bail, Titre Foncier).

#### ⇒ Pour les promoteurs individuels

- un formulaire de candidature disponible en ligne ou à retirer dans les directions préfectorales et régionales de l'agriculture des zones cibles du projet ;
- une note d'engagement à mobiliser son apport ;
- une présentation de l'idée de sous projet (confère canevas) ;
- une photocopie simple de la Carte d'Identité Nationale, Passeport ou carte d'électeur ou carte id en cours de validité du promoteur ;
- une copie de la carte CFE en cours de validité une copie simple de l'acte de naissance du promoteur ;
- une attestation de résidence datant de moins de trois (3) mois, délivrée par une autorité locale ;
- une preuve de sécurisation du site devant abriter le projet (attestation de propriété approuvée par une autorité locale, acte de donation, contrat de bail, Titre Foncier, etc.).

#### 1. Les fonds du P2-P2RS financent les sous-projets jusqu'à :

- **90%** du coût des activités éligibles avec un plafond de **1 350 000 de FCFA** par sous projet pour le guichet 1 ;
- **90%** du coût des activités éligibles avec un plafond de subvention de **5 000 000 de FCFA** par sous-projet pour le guichet 2 ;
- **90%** du coût des activités éligibles avec un plafond de **75 000 000 de FCFA** par sous projet pour le guichet 3 et ;
- **90%** du coût des activités éligibles sur le guichet 4 avec un plafond de :
  - **5 000 000 de FCFA** par sous projet ayant pour mise en place de cages flottantes/empoissonnement ;
  - **4 000 000 de FCFA** par sous projet ayant pour objet la promotion de l'agroforesterie communautaire et de l'agro écologie (reforestation) ;
  - **3 500 000 de FCFA** par sous projet ayant pour objet la restauration des terres agricoles dégradée ;
  - **2 000 000 de FCFA** par sous projet ayant pour objet la restauration des terres de pâturage dégradées ;
  - **250 000 de FCFA** par sous projet ayant pour objet l'aménagement de pare-feu (5 km/SP en moyenne).

#### 2. Les caractéristiques du fonds à frais partagés se présentent comme suit :

- Guichet 1 : Le promoteur doit apporter une contribution en numéraire ou en nature

- représentant au minimum 10 % du coût total du sous projet ;
- Guichet 2 : La contribution du promoteur est en numéraire et représente au minimum 10 % du coût total du sous projet ;
  - Guichet 3 : Le promoteur doit apporter une contribution en numéraire représentant au minimum 10 % du coût total du sous projet ;
  - Guichet 4 : La contribution du promoteur est en numéraire ou en nature et représente au minimum 10 % du coût total du sous projet.

**NB :** Le montant excédentaire du besoin en financement est couvert par un crédit mobilisé par le promoteur auprès d'une institution financière partenaire du P2-P2RS Togo avec l'accompagnement des services techniques du MAPRASA.

Pour tous les guichets, le crédit investissement se fera sur une durée allant de 1 à 3 ans et le crédit du besoin en fonds de roulement sur 1 à 12 mois.

3. Chaque promoteur envoie le document complet de son idée de projet au plus tard quinze (15) jours après le lancement de l'avis. Après analyse des idées de projet par une commission d'évaluation, les meilleures idées de projet seront sélectionnées. Une visite de terrain sera organisée avant la sélection définitive par la commission d'évaluation.
4. Les idées de projet soumises seront évaluées par une commission d'évaluation multidisciplinaire mise en place à cet effet, sur la base des critères suivants :
  - Capacité du promoteur ou de l'OPA à mobiliser son apport personnel ;
  - Durabilité et effets sur l'environnement ;
  - Niveau d'instruction du promoteur ou niveau de formalisation des OPA ;
  - Formation technique professionnelle ;
  - Expérience du promoteur ou de l'OPA ;
  - Moyens immobiliers et disponibilité en matériels et équipements de travail ;
  - Gouvernance et fonctionnement (pour les OPA).

#### **Lieu et Date limite de dépôt des dossiers**

Les dossiers de candidatures doivent être déposés sous pli fermé au niveau des Directions préfectorales et régionales de l'agriculture, de la pêche, des ressources animales et de la souveraineté alimentaire (DRAPRASA), Plateaux-Est et Plateaux-Ouest. Contre un récépissé de dépôt.

- Les dossiers déposés ou envoyés doivent avoir la mention :

« **Soumission pour l'appel à propositions du fonds du guichet 1 du P2-P2RS** » pour les candidats du guichet 1

« **Soumission pour l'appel à propositions du fonds du guichet 2 du P2-P2RS** » pour les candidats du guichet 2

« **Soumission pour l'appel à propositions du fonds du guichet 3 du P2-P2RS** » pour les candidats du le guichet 3

« **Soumission pour l'appel à propositions du fonds du guichet 4 du P2-P2RS sous-guichet... (préciser le sous-guichet)** » pour les candidats du guichet 4,

Il est porté à la connaissance des candidats que les dossiers de candidature peuvent également être transmis par voie électronique à l'adresse officielle du projet : [p2p2rs@agriculture.gouv.tg](mailto:p2p2rs@agriculture.gouv.tg)

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au ..... à **17H 30** minutes délai de rigueur.

**NB : Les candidatures féminines sont vivement encouragées.**

Seuls les postulants dont les dossiers sont jugés recevables par le comité de sélection seront convoqués pour les phases suivantes du processus.

Pour toutes informations complémentaires, s'adresser au lieu de dépôt le plus proche ou appeler les numéros de téléphone suivants : (+228) 92 04 52 42 / 92 41 25 94 / 99 67 96 93

### Processus de sélection

- Présélection sur étude de dossier ;
- Entretien/visite de site avec les candidats présélectionnés par le comité de sélection ;
- Sélection finale par le Comité de Sélection et d'Approbation (CSA) ;
- Publication des résultats.

**Tableau 1 : Processus d'accompagnement des promoteurs par le P2-P2RS Togo**

| Catégories                 | TPME des Jeunes et Femmes                                                                                                                                                         | Bénéficiaires individuels                                                                                                                                                         | Coopératives/fermes agropastorales                                                                                                                                            |
|----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Processus d'accompagnement | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation/Coaching/ ;</li> <li>- Elaboration du plan d'affaires ;</li> <li>- Financement ;</li> <li>- Suivi post financement.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation/Coaching/ ;</li> <li>- Elaboration de plan d'affaires ;</li> <li>- Financement ;</li> <li>- Suivi post financement.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation/Coaching</li> <li>- Elaboration de plan d'affaire ;</li> <li>- Financement ;</li> <li>- Suivi post financement.</li> </ul> |

**Tableau 2 : Activités éligibles**

| Catégorie d'entrepreneur                           | Activités amont et aval                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Activités connexes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Jeunes, femmes bénéficiaires individuels           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fourniture/distribution d'intrants</li> <li>• Transformation artisanale des produits agricoles</li> <li>• Transformation semi-industrielle type Agro-TPME</li> <li>• Unités de conditionnement</li> <li>• Mini-chaîne de froid</li> <li>• Agrégation et commercialisation : demi-gros</li> <li>• Stockage et commercialisation</li> <li>• Warrantage de groupe</li> <li>• Transformation des produits forestiers non-ligneux</li> <li>• Service de labour, de récolte et de post-récolte</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Artisanat rural : fabrication des outils et des équipements agricoles</li> <li>• Services d'intermédiation et de facilitation de marché</li> <li>• Maîtrise de l'eau et énergie</li> <li>• Dépannage et réparation divers</li> <li>• Entretien et maintenance des équipements, outillages et infrastructures</li> <li>• Appui conseil</li> <li>• Prestations diverses</li> </ul> |
| Coopératives/fermes agricoles/promoteur individuel | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Commercialisation légale de semences de qualité susceptibles d'être correctement tracées et avec un emballage pour</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Artisanat rural : fabrication des outils et des équipements agricoles</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

| Catégorie d'entrepreneur | Activités amont et aval                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Activités connexes                                                                                                                                                                                                                                       |
|--------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                          | maintenir leur qualité ;<br>• Transformation artisanale des produits agricoles ;<br>• Transformation semi-industrielle type Agro-TPME ;<br>• Agrégation et commercialisation des produits agricoles ;<br>• Commercialisation des produits agricoles transformés ;<br>• Stockage et commercialisation<br>• Warrantage de groupe ;<br>• Vente groupée de produits agricoles. | • Services d'intermédiation et de facilitation de marché<br>• Maîtrise de l'eau et énergie<br>• Dépannage et réparation divers<br>• Entretien et maintenance des équipements, outillages et infrastructures<br>• Appui conseil<br>• Prestations diverses |

### Dépenses éligibles

Les dépenses éligibles et non éligibles à la subvention du P2-P2RS Togo sont résumé dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 3 : Dépenses éligibles et non éligibles**

| Dépenses éligibles                                                                                                                                                                                                                                                        | Dépenses non éligibles                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissements productifs</li> <li>• Renforcement des capacités</li> <li>• Accès aux intrants et matières premières</li> <li>• Services essentiels au démarrage</li> <li>• Outils de visibilité et commercialisation</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Salaires récurrents ou rémunérations personnelles</li> <li>• Achats de véhicules non directement liés à la production</li> <li>• Dépenses de luxe ou non justifiables dans le cadre du projet</li> <li>• Remboursement de dettes ou frais antérieurs au projet</li> </ul> |

Fait à Lomé, le .....

**Le Ministre,**

**Antoine Lekpa GBEGBENI**